



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/447 ✓
S/19990
6 juillet 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Points 72, 130, 134 et 137 de la
liste préliminaire*
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION
INTERNATIONALE CONTRE LE
RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE
FINANCEMENT ET L'INSTRUCTION DE
MERCENAIRES
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU
BON VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 6 juillet 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une déclaration du porte-parole du
Ministère des affaires étrangères de la République d'Afghanistan (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente
lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points
72, 130, 134 et 137 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Shah Mohammad DOST

* A/43/50.

88-17562 2205S (F)

/...

3P.

ANNEXE

Déclaration du porte-parole du Ministère des affaires
étrangères de l'Afghanistan

Commentant la déclaration faite par le général Zia contre la République d'Afghanistan à la session de clôture de la Conférence internationale sur la stabilité nationale et la sécurité régionale en Asie méridionale tenue à Islamabad, un porte-parole du Ministère des affaires étrangères de l'Afghanistan a déclaré qu'en formulant de telles allégations, le général Zia tentait de compliquer par de nouvelles difficultés une situation déjà complexe.

Le ton hostile et malveillant de la déclaration du général Zia ne peut susciter chez le peuple afghan que courroux et indignation. Le général Zia, que ce soit en sa qualité de président ou de chef militaire du Pakistan, a brutalement admis qu'il ne renonce pas à s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Il continue à le faire alors même que le représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, M. Diego Córdoba, est en visite dans la région.

Tandis que M. Córdoba demande aux signataires des accords de Genève de ne pas attiser les tensions, le général Zia-Ul-Haq se lance dans des déclarations hostiles, en proclamant qu'il espère, lorsque les moujahidins auront sous peu vaincu le gouvernement de Kaboul, conduire personnellement un service d'action de grâces à la mosquée de Kaboul. Pareilles déclarations sont l'expression de pensées malveillantes et d'une intention d'abolir la frontière qui sépare l'Afghanistan du Pakistan, comme le prévoit le plan d'instauration d'une confédération qu'appelle ouvertement de ses vœux Gulbuddin. Ce qui signifie, pour les Afghans, la destruction de leur indépendance et de leur identité historique.

Ces allégations et déclarations ne sont pas nouvelles pour les Afghans, qui connaissent les noirs desseins de Zia envers la destinée de l'Afghanistan. Les groupes extrémistes ne se sont pas fait faute d'annoncer publiquement, à maintes reprises, la date finale à laquelle ils s'empareraient de certaines provinces. Ce jour n'arrivera jamais. Au contraire, les récentes défaites de ces extrémistes à Zabul, Kamma, Spinbuldak et dans d'autres zones leur ont donné des leçons qu'ils ne sont pas près d'oublier. Les forces hostiles ne sont pas capables d'affronter sur le terrain les forces armées de la République d'Afghanistan. L'emploi d'expressions telles que bain de sang, effondrement de l'Etat, sécession de l'Afghanistan, confédération avec le Pakistan, effondrement de Kandahar ou de Jalalabad et d'autres proclamations révèlent les buts qu'elles poursuivent.

Le monde entier connaît les buts et objectifs fondamentaux des accords de Genève. Ce sont la normalisation des relations, le développement des relations de bon voisinage et de la coopération et le renforcement de la paix et de la sécurité dans la région et dans le reste du monde. Mais celui qui est au sommet de la hiérarchie du pouvoir au Pakistan foule aux pieds ces nobles buts. En formulant ses allégations, le Président du Pakistan, non content de violer les accords de Genève, attise la propagande belliqueuse contre l'Afghanistan. Il a déformé délibérément le contenu des Accords de Genève et ignoré le premier instrument qui juridiquement constitue un jalon destiné à marquer les liens qui unissent les deux pays. Il a, de surcroît, souligné des points qui ne figurent pas dans les Accords.

/...

Le général Zia a lui-même admis qu'on n'avait abouti à rien sur le double plan de la fin de l'ingérence et du retour des réfugiés et que le seul élément des Accords qui soit appliqué est le retrait du contingent soviétique. Il tente ainsi de dénier que les multiples problèmes auxquels les réfugiés afghans se heurtent sur le chemin du retour sont dus aux obstacles dressés par les autorités pakistanaises et par les groupes extrémistes. Des affirmations du général Zia, on peut tirer la conclusion que le Président du Pakistan tente délibérément de saper les Accords de Genève.

Il suffit de parcourir ces instruments pour se rendre compte que les affirmations du général Zia sont en contradiction flagrante avec les Accords de Genève et vont de surcroît à l'encontre des désirs de paix de l'humanité.

Les Accords de Genève sont l'aboutissement éclatant des efforts déployés par toutes les parties intéressées, dont les deux grandes puissances, et une source d'espoir pour tout le peuple afghan accablé par la guerre. La République d'Afghanistan respecte ces accords, auxquels elle entend sincèrement se conformer, et demande aux parties intéressées de conseiller au général Zia de témoigner à leur égard du même respect.
